Bulletin administratif n° 7, juillet 1906, pp. 544-548

En 1868, il devint chef de fabrication de zincs et cuivres laminés à la Compagnie des Etablissements de la Risle. A la cessation de la fabrication de cette Compagnie en 1873, il entra comme chef de fabrication à la Forge de Bourguignon appartenant à la Compagnie des Forges d'Audincourt et dépendances, à Audincourt.

Il occupa ce poste jusqu'en décembre 1885, puis il prit le poste de chef d'atelier aux établissements Deutsche, Solway, Werke et Cie, à Saaralbe. Il resta là pendant un an, puis vint à Mulhouse, où, après avoir fait pendant quelque temps de la représentation industrielle, il accepta le poste d'administrateur délégué de la Société des surchauffeurs Schwœser, à Vesoul.

C'est dans ces dernières fonctions et pendant une tournée d'affaires qu'il mourut loin de sa famille, au Havre, le 11 octobre 1905.

Deck était d'un caractère très doux et bon père de famille. Il laisse une veuve, une jeune fille et un fils.

Il faisait partie de la Société des Ingénieurs civils, était conseiller municipal à Vesoul et membre du bureau d'administration du lycée de Vesoul.

Nous renouvelons ici à la famille de notre regretté Camarade, nos très vives et bien sincères condoléances.

DOGNON
(Châl. 1880).

PAULET (JULES)

Aix 1865.

Notre camarade Jules Paulet (Aix 1865), maître de forges au Chambon-Feugerolles, vice-président de la Commission administrative des Hospices, membre de la Chambre de commerce de Saint-Étienne, est décédé d'une façon foudroyante, le 28 mai, à Vichy, où il était allé prendre quelques jours de repos.

Cette nouvelle bien douloureuse vint subitement attrister tous ceux qui le connaissaient.

Nos Camarades regrettent tous cet ami si affable, si dévoué, qui pratiquait avec largesse la camaraderie la plus franche.

Il était heureux de rendre service, d'être utile aux autres, c'était aussi le modèle accompli de l'époux et du père de famille.

Ses funérailles ont eu lieu au Chambon le 31 mai, à 10 heures du matin. De superbes et bien nombreuses couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles de la Société et du Groupe régional de Saint-Étienne, suivaient le corbillard.

En tête du cortège étaient les enfants de l'orphelinat, suivis des élèves des écoles communales et d'un nombreux clergé précédé de l'harmonie municipale.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Claudinon, maire du Chambon, ancien député, chevalier de la Légion d'honneur; Deville, fabricant de rubans, à Saint-Étienne, membre de la Chambre de commerce; Thévenet, représentant des fabricants de boulons; Perrin (Aix 1865), ingénieur aux aciéries de la Marine, à Saint-Chamond.

Ses fils, Auguste Paulet, que nous comptons comme jeune camarade et Henri, le capitaine Meyer, chevalier de la Légion d'honneur, gendre du défunt, conduisaient le deuil; puis, figurait une assistance nombreuse et émue.

La Société des anciens militaires, les Gymnastes de la *Jeune France*, formaient la haie à cette assistance composée du personnel entier de la maison, d'une affluence considérable de notabilités, de commerçants et d'industriels du département et de nombreux Camarades de la région.

Sur la tombe, plusieurs discours, retraçant la carrière si bien remplie de notre regretté Camarade, furent prononcés par M. Claudinon, par M. Cholat, administrateur des aciéries de Saint-Étienne, vice-président de la Chambre de commerce, par notre camarade Perrin, qui était de la même promotion que celui qui nous laisse tant de regrets.

DISCOURS DE M. CLAUDINON

MAIRE DU CHAMBON.

Mesdames, Messieurs,

Le grand homme de bien dont le décès provoque tant de douleurs et sème tant de deuils, laissera dans notre ville un vide immense, parce

qu'il occupait une grande place à la tête de son industrie, qu'il était un facteur important de sa prospérité et de son rayonnement dans le monde, et parce qu'il consacrait, sans trêve ni merci, toute son activité, toute son intelligence, au bien de ses concitoyens.

Toute sa carrière d'ingénieur, sa collaboration féconde dans une des plus grandes usines de notre ville, et enfin, la création des établissements si importants qui ont porté au loin le meilleur renom de nos industries et donné à nos laborieuses populations ouvrières un nouvel essor de travail et de prospérité, ont fait à Jules Paulet, membre de la Chambre de commerce, une situation hors de pair dans le monde industriel.

A sa jeune famille, à ses fils, vers qui toute notre tristesse, mais aussi toutes nos espérances se retournent, nous exprimons nos douloureuses sympathies.

Les fils de notre ami ne se laisseront pas abattre. Ils continueront l'œuvre bienfaisante entreprise par l'être si cher dont ils sont momentanément séparés. Et, plus tard, quand ils reporteront leur regard en arrière, pour considérer le chemin parcouru, ils auront, j'en suis bien sûr, l'immense satisfaction de constater que le sillon qu'ils ont tracé dans la vie est le prolongement en droite ligne de celui qu'a commencé leur père.

C'est ce que tous, nous souhaitons ardemment.

Mais c'est au nom de la Commission des hospices; c'est au nom des malheureux de notre ville, que je viens apporter ce dernier adieu à celui qui fut si réellement, si complètement un bienfaiteur.

Le nom de Jules Paulet, vice-président de la Commission des hospices, restera toujours attaché à la création du nouvel hôpital-hospice, dont il fut un des plus ardents, des plus dévoués et des plus généreux promoteurs. Cette grande œuvre, par les soulagements qu'elle apportera bientôt aux misères et aux infortunes des malheureux de notre ville, prolongera l'action bienfaisante de notre ami, auquel j'adresse l'adieu le plus affectueux.

DISCOURS DE M. CHOLAT

ADMINISTRATEUR DES FONDERIES, FORGES ET ACIÉRIES DE SAINT-ÉTIENNE.

Mesdames, Messieurs,

En l'absence de M. de Montgolfier, notre président, retenu à Paris, je viens dire simplement, ici, le dernier adieu, au nom de la Chambre de commerce de Saint-Étienne, à notre regretté collègue et ami.

M. Paulet était entré à la Chambre de commerce il y a quelques mois seulement. Si le temps trop court, hélas, qu'il a passé avec nous ne lui a pas permis de rendre tous les services qu'on pouvait attendre de son intelligence et de son expérience, il a été suffisant pour nous permettre d'apprécier ses grandes qualités.

Notre collègue eut vite conquis toutes nos sympathies. Il avait le talent de convaincre toujours avec une affabilité parfaite, grâce à un bon sens remarquable.

Il tenait avant tout à la considération et à l'estime qui ne lui furent pas ménagées. Il était de ceux qui ne se laissent pas absorber entièrement par le souci des affaires ; il savait s'élever plus haut et s'intéresser à toutes les questions touchant à la prospérité matérielle et morale du pays.

Sa mort est une grande perte pour sa famille, pour la Chambre de commerce et pour ses collègues du Chambon dont il défendait les intérêts avec une réelle autorité.

Inclinons-nous, Messieurs, devant le cercueil de cet homme de bien, enlevé dans toute sa valeur et saluons une vie toute de travail et d'honneur. Notre estime, avec notre souvenir, le suivra dans l'éternel repos.

DISCOURS DE M. PERRIN (Aix 1865)

Mon cher Paulet,

Au nom de la Société des Anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers et particulièrement de tes Camarades de la région, je ne laisserai pas ta tombe se refermer sans t'adresser du fond de mon cœur un suprême adieu.

Plus que tout autre, moi, ton vieux Camarade d'enfance et de promotion, j'avais appris à te connaître et à t'apprécier pendant les trop courtes années que nous avons passées côte à côte à l'école.

Je professais à ton égard la plus grande estime et la plus vive sympathie qui étaient fondées sur la loyauté de ton caractère, la délicatesse extrême de tes sentiments, et je puis ajouter, sans crainte, sur la considération qui s'attache à tout homme qui a consacré, comme toi, toute son ambition, à tous les instants de sa vie, hélas trop courte, à assurer, par son travail et son énergie, l'avenir de sa famille, tout en se rendant utile à ses concitoyens et à l'industrie de son pays.

Sorti en 1868 de l'École d'Aix, cette école démocratique par excellence, où se trempent les caractères, sans autre appui que l'amour du travail, tu avais franchi rapidement les étapes qui t'avaient conduit à la brillante situation à laquelle la mort impitoyable vient de t'arracher d'une façon aussi subite et aussi imprévue.

La mort, hélas! est venue te surprendre en laissant tes fils, auxquels ta grande expérience aurait encore été d'un si puissant secours, aux prises avec les mille difficultés qui forment l'apanage des industriels de nos jours.

Ils seront, grâce à Dieu, soutenus dans leur lourde tâche par une mère vaillante qui pendant tant d'années a partagé tes joies et tes tristesses.

Aux moments de défaillance, elle évoquera ton passé et tu peux être certain que tes fils conserveront pieusement, comme un glorieux héritage, les principes d'honneur et de dévouement que tu as appliqués toute la vie et que tu leur as inculqués avec ton dernier soupir.

Ton nom restera toujours synonyme d'homme de bien; ta mémoire sera gardée précieusement dans cette région où tu ne comptais que des amis et dans le cœur de tous tes ouvriers qui complétaient ta famille et auxquels tu t'intéressais au double point de vue moral et matériel.

Au nom de tous mes Camarades, je prie Mme Paulet et toute sa famille si cruellement frappées d'agréer l'expression de notre vive sympathie, heureux si, dans une bien faible mesure, elle peut apporter quelque soulagement à leur immense douleur.

Mon cher Paulet, adieu, ou plutôt au revoir dans l'éternité.

La Commission régionale.